

*Initiatives ministérielles*

forts pour aider les Canadiens à réaliser leur plein potentiel dans notre société et notre économie.

Au sein de ce ministère, nous aurons tous les programmes et tous les services qui, par exemple, permettent d'aider ceux qui cherchent du travail à en trouver, et d'aider les employeurs à trouver les travailleurs dont ils ont besoin. Nous pourrions aider les travailleurs et les employeurs qui relèvent de la compétence fédérale à maintenir des normes de travail élevées et un environnement de travail sûr. Nous pourrions aider ceux qui sont temporairement sans travail, les Canadiens âgés, les familles à faible revenu et les handicapés à obtenir l'aide financière dont ils ont besoin.

Le ministère pourra aider la population à obtenir la formation et les nouvelles compétences qu'exige une économie en évolution constante. Par ailleurs, nous aiderons les entreprises locales, les collectivités et les industries dans leur ensemble à définir leurs besoins pour l'avenir, de façon à préparer une population active qui aidera le Canada à demeurer compétitif et prospère alors que le monde évolue.

En réunissant tous ces programmes au sein d'un même ministère, nous franchissons un pas important vers la coordination, ce qui nous permettra de trouver des solutions satisfaisantes et coordonnées qui soient adaptées à la réalité.

En prenant cette mesure, le gouvernement fait un grand pas en avant vers une intégration véritable des programmes et de la prestation des services destinés aux Canadiens. Soyons francs, lorsque quelqu'un recherche des services, peu lui importe quel organisme les fournit. Ce qu'il ne veut pas c'est être promené d'un bureau à un autre.

Un des objectifs les plus fondamentaux de l'approche du gouvernement est de s'assurer que l'intégration se fasse au niveau local. Pour cela, nous devons chercher à situer le processus de prise de décisions et de conception des services au niveau local. Au lieu de centraliser la prise des décisions, nous devons laisser le champ beaucoup plus libre aux gens sur le terrain et nous fier davantage à leur bon jugement.

J'ai oeuvré dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale pendant 30 ans et je sais ce que c'est que d'essayer d'adapter les programmes aux individus. C'est très important et c'est ce que fait ce projet de loi.

Au cours des deux dernières années, j'ai établi une relation de travail très étroite avec les centres d'emploi du Canada de ma circonscription d'Annapolis Valley—Hants. J'ai souvent l'occasion de rencontrer les employés, d'écouter leurs idées et de les voir faire leur travail en véritables professionnels. Je suis convaincu, plus que jamais, que le processus de prise de décisions doit se trouver au niveau local.

Les décisions sur les types de programmes qui ont du bon sens dans une collectivité donnée devraient être prises par cette collectivité en collaboration avec les entreprises, les syndicats et les organismes communautaires et municipaux de la région. Pour que cela marche, nous devons complètement repenser notre manière de concevoir les programmes et les services.

• (1015)

Comme mon collègue de Burin—Saint-Georges l'a déclaré, «Nous ne pouvons plus imposer à toutes les collectivités canadiennes un programme et les règles pour le mettre en oeuvre. Nous ne pouvons plus les obliger à appliquer nos programmes ou à s'en passer.» Il a ajouté qu'on ne pouvait pas dire aux individus: «Nous vous inscrivons à ce programme, même si vous n'en avez pas besoin, parce que c'est le seul programme que nous avons les moyens de payer.»

Au lieu de cela, nous voulons dire aux collectivités et aux individus: «Voici des outils de base qui ont fait leurs preuves. Voici l'argent et les ressources qui sont disponibles. C'est à vous maintenant de décider quels outils vous voulez utiliser et comment vous pouvez investir ces ressources le plus efficacement possible. Faites simplement ce qui doit être fait.» C'est l'objet de ce projet de loi.

C'est ce qu'on entend par intégration, lorsqu'on ramène cela au niveau local. C'est ce que nous essayons de faire avec le projet de loi C-96. Le gouvernement applique également cette formule au plus important programme social du Canada, l'assurance-chômage.

Depuis des années maintenant, il y a deux voies distinctes qui s'offrent aux sans-emploi. D'une part, il y a le régime d'assurance-chômage, un programme tout à fait essentiel qui offre un soutien du revenu temporaire aux gens en attendant qu'ils se retrouvent un emploi. D'autre part, nous élaborons un ensemble toujours plus perfectionné et efficace de programmes d'emploi, une série d'instruments qui facilitent l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, et l'obtention d'emplois.

Notre défi dans ce projet de loi consiste à intégrer ces deux composantes dans un seul système d'emploi vers lequel les Canadiens se tourneront, non pas simplement pour obtenir un chèque, mais pour avoir de l'aide afin de retourner sur le marché du travail. Il nous faut donc trouver un moyen de combiner l'indispensable système de protection du revenu, ou l'assurance-chômage, avec un système actif d'emploi qui donne aux Canadiens les ressources nécessaires et la possibilité de faire des choix quant aux compétences qu'ils doivent posséder et au genre d'avenir qu'ils veulent se bâtir.

Par exemple, nous mettons à l'essai une forme de stages auprès de petites entreprises. Ce sont des entreprises qui cherchent désespérément à engager de nouveaux travailleurs, mais qui n'ont pas les moyens de les former. Grâce à ce programme, nous les aidons à engager des jeunes, des travailleurs âgés, des femmes revenant sur le marché du travail, et nous leur apportons un certain soutien pendant le temps qu'il faut à ces travailleurs pour devenir vraiment productifs à leurs nouveaux postes. L'expérience donne déjà d'excellents résultats. Les petites entreprises créent pour des Canadiens au chômage des emplois permanents, de véritables emplois.

Au cours de la dernière année, nous avons élaboré un programme pour les travailleurs autonomes dans le cadre du régime d'assurance-chômage, pour que les gens aient un choix. On leur donne la possibilité de créer leurs propres emplois, plutôt que de simplement toucher des prestations en attendant d'en trouver un. Le ministère offre un certain appui financier, il encadre et conseille les participants pour les aider à lancer leur entreprise.